

**Zeitschrift:** Arbido  
**Herausgeber:** Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz  
**Band:** 19 (2004)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Identité d'une ville à travers ses archives historiques  
**Autor:** Clair, Sylvie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-768819>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'entreprise, celui des Ateliers de construction mécanique et électrique de Sécheron.

### Des Archives qui débordent le cadre communal

Pour aller cependant au-delà de l'élément identitaire, il faut s'interroger sur la signification que peuvent prendre les Archives de la Ville de Genève pour les habitants du reste du canton. Les fonds qu'elles conservent ont en effet une portée qui déborde allègrement les limites de la commune, parce qu'ils sont issus de l'exercice par la Ville de compétences de portée cantonale.

A titre d'exemple, le Grand-Théâtre (opéra) et les salles de concerts de la Ville sont appréciés de tous les mélomanes genevois, tandis que les sportifs de tout le can-

ton font usage des stades et salles de sports de la Ville. Quant aux pompiers professionnels du Service d'incendie et de secours, ils interviennent sur l'ensemble du territoire cantonal. Les fonds d'archives nés de ces activités se trouvent aux Archives de la Ville. Le cas le plus éclairant est sans doute celui des activités culturelles, musique, théâtre, bibliothèques, musées, etc., qui en Suisse relèvent des communes: les archives qui documentent la vie culturelle genevoise sont principalement conservées aux Archives de la Ville.

Le rayonnement des Archives de la Ville par-delà les frontières communales trouve sa concrétisation également par l'engagement des archivistes dans le monde professionnel, dans la continuité des options choisies à l'origine par la première archi-

viste de la Ville. L'actuel archiviste de la Ville, Didier Grange, est ainsi à l'origine de la création du «Forum des archivistes – Genève», groupement informel des archivistes de la région genevoise, qui organise périodiquement des exposés suivis de débats sur des sujets professionnels variés.

Plus généralement, les archivistes de la Ville ont participé ou participent à divers groupes professionnels au niveau national, régional et international. Faut-il voir dans ces engagements le besoin de s'évader d'un cadre communal décidément trop étroit? Bien au contraire, les rencontres et les discussions avec les collègues, la découverte d'autres horizons archivistiques viennent ensuite nourrir la réflexion et l'action des archivistes de la Ville de Genève dans leur activité quotidienne. ■

## Identité d'une ville à travers ses archives historiques

### ■ Sylvie Clair

Conservateur en chef  
du Patrimoine  
Directeur des Archives de la  
Ville de Marseille



vers un éventuel ennemi mais vers les Marseillais eux-mêmes! Elle aime à s'affirmer comme la deuxième ville de France (place disputée par Lyon). Elle se veut capitale régionale mais n'en est pas réellement une, ni historiquement ni économiquement. En réalité, c'est une ville paupérisée (plus de 50% des habitants sont en dessous du seuil de l'impôt), qui peine à sortir de la crise économique issue de la désindustrialisation.

La population en est hétérogène, elle se croise mais ne se mélange guère. Les propos du géographe Elisée Reclus restent d'actualité: *La cité provençale n'a jamais été un grand centre de domination, mais elle n'en a que mieux gardé, en vraie fille de la Grèce et de l'Italie, son vieil esprit municipal*<sup>42</sup>.

### Histoire et organisation des archives

Marseille est évidemment un port et c'est par lui qu'a eu lieu pendant des siècles une grande partie des arrivées en France. Cependant, les archives municipales conservent finalement peu de documents sur cet aspect de la ville. Les archives des

immigrations et du commerce sont ailleurs. Malgré tout, et il faut peut-être y voir un symbole, notre document prétendu le plus ancien, daté de 1136, donne aux Marseillais des avantages importants pour exercer leur commerce dans le royaume de Jérusalem. Il s'agit en fait d'un faux, sans doute établi au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Il n'en reste pas moins qu'il affirme la vocation marchande et méditerranéenne de la cité.

Nous ne conservons évidemment pas d'écrits d'il y a 2 ou 3000 ans pour infirmer ou affirmer ce qui n'est sans doute qu'une belle légende. En effet, les plus anciens documents conservés aux Archives de la Ville remontent à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et à la mise en place de l'organisation communale. Dès l'origine, afin d'affirmer son existence, la commune fut soucieuse de se constituer des privilèges et de conserver les titres qui les officialisaient. Ainsi, la première trace d'une disposition en faveur des archives figure dans le *Liber statutorum* (livre des statuts), qui date du XIV<sup>e</sup> siècle, mais qui reprend l'organisation mise en place au siècle précédent. Les clavaires, gardiens des clés des archives, sont alors au nombre de trois. Ils assurent également les fonctions de trésorier. C'est cependant aux syndics qu'il appartient de rechercher et de rassem-

<sup>42</sup> Nouvelle géographie universelle, Paris, 1876–1894.

bler les chartes appartenant à la commune, qui doivent être conservées dans un lieu approprié et sûr, de bonne foi et sans fraude. Sous leur contrôle, des notaires publics doivent en fixer la teneur sur deux livres en parchemin. Deux grands axes de nos missions, collecte et conservation, sont donc déjà alors fixés.

La commune a à cœur au cours des siècles et des siècles suivants, de toujours nommer un responsable des archives, choisi généralement parmi les notaires de la ville. Sont conservées en priorité les lettres patentes accordées à la ville par les différents souverains (de Provence d'abord puis de France, après la mort du roi René en 1480). Font aussi l'objet d'une rédaction et d'une conservation scrupuleuse les actes permettant le bon fonctionnement de la municipalité. Les délibérations communales tout d'abord, dont nous conservons une suite remarquable depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi les documents comptables. Ainsi, en 1562, une délibération du conseil communal décide, *aux fins de savoir le fonds des dettes dedite ville et pour administrer les escriptures d'icelle, de comectre pour archivaire homme capable [...] à gaiges honnestes*<sup>43</sup>.

Lors des guerres de religion, Marseille se prononce pour la Ligue et, à la mort d'Henri III, refuse de reconnaître son successeur protestant Henri IV. Le parti ligueur porta à la tête de la ville Charles de Casaulx, qui pendant 5 ans, de février 1591 à février 1596, où il fut assassiné, régna en

dictateur sur la ville qu'il espérait transformer en république très chrétienne et indépendante. Malgré la folie de ses rêves, il fut un bon administrateur, qui rétablit l'ordre dans une cité bouleversée par les guerres intestines du royaume et par une épidémie de peste. C'est lui qui mit en place une organisation des archives qui fonde véritablement l'institution. Il fait nommer un «archivaire» à vie, Robert Ruffi, choisi parce qu'il est *capable et suffisant*, ainsi que pour sa *probité et bonne volonté* et parce qu'il est *remply du zèle et affection qu'il doit au bien de sa patrie*<sup>44</sup>. Il n'est pas indifférent que ce soit précisément un pouvoir fort et, dirait-on aujourd'hui, à puissante connotation identitaire, qui se soit penché sur la question de l'archivage et ait décidé d'encadrer son fonctionnement de façon précise. Revendiquer une place particulière pour Marseille, voire son autonomie, passait à ses yeux par une affirmation de ses droits fixés par l'écriture au cours des siècles.

A la disparition de Casaulx, Robert Ruffi est écarté de sa charge mais le principe est désormais acquis et un autre «archivaire» est nommé. Le premier «inventaire» (nous l'appellerions récolement) est réalisé en 1638 et figure toujours dans les collections des archives municipales.

Le XVII<sup>e</sup> siècle apparaît comme une période faste pour les archives. Là non plus, il n'est pas sans importance de souligner que l'affirmation d'un pouvoir fort passe par une prise en considération des archives.

Au cours de la Révolution, les archives subirent le contrecoup des événements violents qui frappèrent la ville: déménagées à plusieurs reprises, confiées à neuf archivistes successifs en moins de dix ans, elles

subissent des pertes irrémédiables. L'archiviste Casimir Rostan, en 1807, ne peut que dresser un terrible constat: *il ne paraît [...] que trop certain, que l'on mit en réquisition pour le service de militaire, deux charretées de papiers et de parchemins, qui furent enlevés des archives et destinés à faire des gourgousses [cartouches]*. Certes, ce sont surtout «d'anciens sacs de procès, dont la perte serait peu à regretter, qui ont subi ce sort funeste, mais il s'y est trouvé compris quelques anciens titres et quelques documens importants»<sup>45</sup>. Ces faits illustrent en négatif la tendance qui nous a fait sous l'Ancien Régime estimer que le souci des archives était l'apanage d'un pouvoir fort.

Je vous passe d'autres vicissitudes, inondations ou incendies, logements provisoires dans des locaux plus ou moins précaires. En 1994, la municipalité décide enfin de construire (ou plutôt de réhabiliter) un bâtiment pour y loger dignement son patrimoine écrit. C'est chose faite en avril 2001.

Les Archives de Marseille s'étendent aujourd'hui sur 6200 mètres carrés, comportant une salle de lecture de 70 places, une salle d'expositions de 300 mètres carrés, un auditorium de 150 places. Elles regroupent 11 kilomètres linéaires de documents, pour une capacité de 16 kilomètres linéaires existants et une extension possible de 7 kilomètres dans un premier temps puis de 20 kilomètres linéaires ultérieurement.

### Un grand projet urbain

Les Archives de Marseille occupent désormais une partie des locaux de l'ancienne manufacture des tabacs, fermée en 1990, dans le quartier de la Belle-de-Mai.

Elles sont intégrées dans un pôle culturel à vocation multiple, lui-même situé dans un grand projet urbain, subventionné par l'Europe. L'ancienne manufacture est divisée en trois pôles aux missions similaires. Un ensemble à vocation patrimoniale est constitué des réserves des musées de Marseille, du fonds communal d'acquisitions d'œuvres d'art, du centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (qui œuvre dans le secteur des arts graphiques) et de l'antenne régionale de l'institut national audiovisuel. Un deuxième pôle, à volonté économique-culturelle, est destiné à accueillir des entreprises travaillant dans le secteur du cinéma et du spectacle vivant. Le troisième pôle est consacré au spectacle vivant et accueille un ensemble d'associations regroupées sous le sigle «système friches théâtre». Les Archives s'inscrivent géographiquement dans ce cadre original sur qui se penchent tant

<sup>43</sup> Archives de la Ville de Marseille, BB 41, f° 4.

<sup>44</sup> *Ib.*, BB 53.

<sup>45</sup> *Ib.*, 1 D 33.

## L'identità di una città attraverso i suoi archivi (riassunto)

Nella più antica città di Francia, visto che la sua fondazione risale approssimativamente al 600 a.C., i rapporti della municipalità e dei suoi archivi sono stati diversi e mutevoli: di regola regna l'indifferenza, ma qualche volta, come illuminati da un fascio di luce di proiettore, gli archivi sono presentati quale simbolo, anzi, come l'essenza stessa dell'identità comunale. Questo non è un fenomeno del XXI secolo. Dal costituirsi dell'istituzione comunale nel corso del XII secolo, attraverso le diverse peripezie della storia della città, gli archivi sono passati da difficili fasi d'abbandono e perfino di distruzione ad altre in cui essi sono stati sorprendentemente considerati l'emblema del potere che regnava in città, sia che fosse quello del comune, sia che fosse quello dello Stato.

La posizione attuale dell'edificio, in una località carica di memoria, al centro di un'area industriale di cui la municipalità vuole segnalare la riconversione e la vivificazione, all'interno di un quartiere popolare marginale e praticamente sinistrato dalla chiusura della manifattura del tabacco nel 1990, lo rende una pedina importante sulla scacchiera municipale. Dal contenuto, l'identità si è profusa al contenitore; la municipalità rende esplicita la sua politica per mezzo di una costruzione di grande qualità architettonica, il cui restauro è una riuscita dal profilo estetico, senza che possa esservi dubbio sulla sua vocazione ed appartenenza alla municipalità.

Gli abitanti della città, che si sentono Marsigliesi prima ancora che Francesi, si riconoscono nei «loro» archivi: quelli della città, ma anche in quelli che parlano di loro o dei loro vicini.

Traduzione: Rodolfo Huber

de regards. Je ne crois pas qu'un site d'archives ait reçu autant de visites de personnalités nationales, locales et internationales (ministres de la culture et de la ville, maires et chargés des affaires culturelles de nombreuses villes de France ou d'ailleurs, architectes de tous pays). Au cours de son mandat, la présidente de l'assemblée européenne, Nicole Fontaine, a visité les locaux des Archives municipales. La Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA) s'est également en partie déroulée aux Archives municipales marseillaises, en 2003.

### Les «nouveaux» publics

Les habitants de Marseille se définissent avant tout comme Marseillais, qu'ils se trouvent dans les limites de leur commune ou à l'extérieur, en France ou à l'étranger. Aucun d'entre eux n'aura l'idée de se présenter comme un habitant des Bouches-du-Rhône ou même comme un provençal. Dans cette logique, pour les Marseillais, il n'y a d'archives que de Marseille. Pour le citoyen évoluant dans un dédale administratif complexe et en constante évolution, la commune reste l'institution la plus stable, la plus proche et la plus compréhensible. C'est vers elle qu'on se tourne sinon naturellement, du moins en premier chef. Cette attitude se confirme lorsqu'il s'agit de s'adresser à un service d'archives.

Les journées du patrimoine en sont une illustration: le public qui assiste aux visites

ou aux animations que nous conduisons dans ce cadre est nombreux (plusieurs centaines de personnes, voire plus d'un millier chaque année). Il peut se diviser grossièrement en deux groupes: les fidèles et les nouveaux. Ces derniers sont mus par le désir de connaître un lieu de leur ville qu'ils n'ont jamais vu ou par celui d'entendre parler de l'histoire et du patrimoine de Marseille. Je suis surprise de voir le nombre de personnes qui, tels des habitués, viennent et reviennent à cette unique occasion. Ils figurent dans ces groupes, alors qu'ils ne se rendent jamais en salle de lecture.

Outre celui des publics, il y a le regard de l'institution municipale. En 1999, la cité phocéenne a fêté ses 2600 ans (la première célébration de son anniversaire a été celle des 2500 ans en 1899, qui a fixé «officiellement» donc plus ou moins arbitrairement une date précise pour un événement aux contours flous). Ce fut l'occasion de demander aux différents services municipaux d'établir des projets parmi lesquels une commission choisirait les plus représentatifs de l'identité marseillaise (c'est-à-dire de l'image que voulait se donner la ville). Celui des Archives fut le seul projet culturel retenu et labellisé officiellement. Il s'agit d'un jeu de société, Marsimil, au cours duquel les participants se déplacent sur une représentation esthétique du plan de la ville et doivent au long de leur parcours répondre à des questions historiques mais aussi contemporaines. Ce jeu a connu un

grand succès. Le maire, de sa propre initiative, en a offert un au président de la République lors d'une visite de celui-ci dans notre ville. Ainsi, une réalisation du service des archives a été reconnue par les habitants et par les magistrats de la cité comme emblématique de son identité.

Le bâtiment, qui respecte harmonieusement l'ancienne architecture et met en valeur ses jeux de lumière et ses volumes, est une réussite esthétique. La municipalité, dans son désir de montrer son savoir-faire, l'utilise souvent comme une vitrine et y conduit de nombreuses réunions ou visites. Ainsi, lorsque le maire veut faire visiter les plus belles réalisations de ses mandats (il en est à son deuxième), il se rend dans notre bâtiment. Si le contenant passe alors avant le contenu, il n'en reste pas moins que nous sommes alors emblématiques de l'image que la ville rêve de donner d'elle-même.

### Conclusion

Les relations de la municipalité et de ses archives sont diverses et changeantes: l'indifférence règne le plus souvent mais parfois un faisceau de projecteur nous met en lumière et nous sommes alors présentés comme le symbole, voire l'essence même de l'identité communale. ■



Ouverture de la table ronde, 12 mars 2004.